



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Six, le 23 juin

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de Monsieur Fabrice TREPCZYNSKI, Maire,

En suite de convocation en date du 17 juin 2026,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés suivants :

- Madame Ghislaine DUPUIS donne procuration à Monsieur Yannick PAPA
- Madame Jeannine TACQUET donne procuration à Madame Geneviève GUEYDON
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ

Madame Christelle LION est désignée secrétaire de séance

-----

**Objet : Modification des redevances du Service Loisonnais d'Aide à la Mobilité (SLAM) (**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la ville de Loison-sous-Lens a mis en place depuis 2016 un service d'aide à la mobilité des personnes âgées de 60 ans et plus. Il est précisé que ce service est entièrement facultatif et ne relève pas des obligations dont peut être tenue une Collectivité Territoriale.

Ce service permet de bénéficier d'un transport pour l'accomplissement de leurs démarches administratives, sociales, mais également pour leurs loisirs.

Les tarifs du SLAM ont été fixés par délibération du 1er juillet 2016 et n'ont connu aucune revalorisation :

- 1,00 € pour les transports inférieurs ou égaux à 5 kms
- 2,00 € pour les transports supérieurs à 5 kms

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie, des charges liées au service mais aussi des besoins des usagers du SLAM,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

👉 **Vote à l'unanimité**

- De fixer les nouveaux tarifs comme suit :
  - 2,00 € pour les trajets d'une distance inférieure ou égale à 5 kms
  - 3,00 € pour les trajets d'une distance supérieure à 5 kms et inférieure à 10 kms
  - 4,00 € pour les trajets d'une distance supérieure à 10 kms et inférieure à 15 kms

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Loison-sous-Lens, le 24 juin 2026



Le Maire,

**Fabrice TREPCZYNSKI**